

bor. Quand les abeilles pillardes se sont rendues maîtresses d'une colonie, toute tentative pour les arrêter, soit en fermant la ruche, soit en la portant dans une autre place est vaine, si l'on ne s'y prend plus tôt que les abeilles ne se soient rendues maîtresses de la ruche. L'air sera bientôt rempli d'abeilles voraces qui, excitées par leur désappointement, attaqueront avec une fureur frémissante les colonies voisines. Dans ces circonstances, les plus fortes ruches sont quelque fois subjuguées, et des milliers d'abeilles périssent dans des combats acharnés.

COMMENT ARRÊTER LE PILLAGE.

Dès qu'un apiculteur s'aperçoit qu'une colonie est pillée il doit diminuer son entrée et si les assaillantes persistent à y pénétrer, il doit la fermer entièrement. En quelques minutes, la ruche sera noire de ces affamées voraces qui ne la quitteront qu'après avoir essayé de se glisser par les plus petites ouvertures. Avant qu'elles attaquent une ruche voisine on devra les arroser copieusement d'eau froide, cela calmera leur ardeur. A moins que les abeilles qu'on a enfermées n'aient assez d'air dans la ruche on devra les transporter dans un lieu frais et obscur, aussitôt qu'on aura permis aux pillardes de sortir. Le lendemain de bon matin, on examinera la ruche qui était pillée et on réunira sa population à une autre, si cela est jugé nécessaire.

On trouvera souvent que la ruche mise au pillage est orpheline ou que sa reine est mal portante. Une des meilleures méthodes que nous ayons trouvées pour arrêter le pillage quand la colonie pillée en vaut la peine, c'est de mettre la ruche pillée en place de la pillarde et vice versa. On peut d'ordinaire reconnaître la colonie qui pille en saupoudrant de farine les pillardes à leur sortie de la ruche pillée et en examinant la direction de leur vol. On peut aussi la découvrir par l'activité de ces abeilles quand les autres ruches sont inactives surtout après le coucher du soleil.

Cette méthode cependant n'est pas pratique quand la colonie pillée et la pillarde n'appartiennent pas à la même personne ou quand le pillage est exécuté par plusieurs colonies à la fois; bien que l'échange de place des fortes colonies pillardes avec les faibles qui sont pillées, échange fait dans la soirée, et la réduction des entrées chez toutes donnent habituellement de bons résultats. Les vieilles pillardes étonnées de cette échange, acceptent pour habitation la colonie qu'elles pillaient, puis qu'elles la trouvent où elles ont l'habitude d'apporter leur miel et elles la défendent avec autant d'énergie qu'elles en mettaient auparavant à l'attaquer.

MOYENS PRÉVENTIFS POUR EMPÊCHER LE PILLAGE

Si l'apiculteur veut mettre ces abeilles en garde contre une conduite malfonnée, il doit avoir un soin extrême, dans ces diverses opérations, de ne laisser ni des rayons, ni du miel en quelque place où les abeilles pourraient les trouver; car dès qu'elles ont goûté au miel dérobé, elles voleront autour de l'opérateur aussitôt qu'elles le verront ouvrir une ruche, prêtes à fondre sur celle-ci pour saisir ce qu'elles pourront de ces trésors mis à découvert.

En temps de disette, on ne doit jamais donner de nourriture aux abeilles pendant le jour, mais seulement dans la soirée, toujours on dedans de la ruche et au-dessus des rayons.

Le nourrissage des abeilles pendant le jour cause le pillage de deux façons: Il excite les abeilles qu'on

nourrit et les pousse à sortir pour aller en rechercher d'avantage et l'odeur de la nourriture donnée attire les abeilles des autres ruches. Des batailles et des ennuis en sont le résultat. Mais avant tout l'apiculteur doit maintenir ses colonies populeuses.

Quand le nectar donne peu, l'entrée des ruches doit être diminuée suivant le besoin des colonies, en poussant le bloc d'entrée.

Si la ruche contient plus de rayons que les abeilles peuvent en défendre leur nombre doit être réduit au moyen de la planche de répartition.

Ce sont surtout les colonies faibles qu'on doit surveiller avec le plus grand soin au printemps et en automne.

Les fortes étant plus capables d'entretenir la chaleur, leurs abeilles sortent plus tôt le matin et ont bientôt découvert les faibles qui, à moins que leur miel soit bien protégé, sont subjuguées. Quand les conseils ci-dessus sont suivis, si quelques pillardes essaient de se glisser dans une colonie faible, elles sont presque certaines d'être reconnues et mises à mort, si quelques unes réussissent à entrer elles rencontrent des centaines de défenseurs prêts à combattre et se trouvent aussi mal que ceux qui, trompés par un faux espoir, ont escaladé les murs d'une forteresse assiégée, uniquement pour périr au milieu de milliers d'ennemis furieux.

Les fentes et les trous de ruches mal joints doivent être provisoirement fermés avec de l'argile, jusqu'à ce qu'on ait transvasé les abeilles dans de meilleures habitations.

Quand on ouvre les ruches, le travail doit être fait avec diligence et soin et si un grand nombre de pillardes se montrent durant l'opération, il est bon, après avoir fermé la ruche et réduit son entrée, de mettre une poignée d'herbe, la plus fine est la meilleure, sur le plateau devant l'entrée, en l'y laissant au moins une heure ou jusqu'à ce que l'excitation ait cessé. Les gardiennes se placent dans cette herbe et repoussent les pillardes plus aisément qu'autrement; celles-ci ont bientôt reconnu que leurs chances de s'introduire sont minces et elles abandonnent l'entreprise. Nous n'avons jamais eu d'ennui avec les pillardes après avoir embarrasé les entrées de cette façon. Quand la colonie pillée est faible, le pillage commencé peut être arrêté en empêchant les abeilles d'y entrer jusqu'au soir, alors que les abeilles des autres colonies ont cessé de voler, tout en laissant sortir cependant les abeilles qui désirent s'en aller, puis en fermant l'entrée jusqu'au lendemain assez tard pour que ses abeilles soient sur leurs gardes. Par ce moyen les pillardes seront lassées de faire des tentatives vaines et les ouvrières de la colonie pillée seront prêtes à repousser les attaques.

Quand aucune de ces méthodes ne réussit, un petit rayon d'abeilles italiennes prêtes à éclore peut être donné à la colonie faible avec les précautions indiquées ci-haut et la ruche sera placée à la cave pour quelques jours. Les italiennes nouvellement nées recevront chaudement les usurpatrices quand on aura remis la ruche à sa place, car les ruches italiennes défendent mieux leurs ruches que les abeilles comanches contre les attaques des pillardes. Quand un rayon de miel se brise dans la ruche, quelle qu'en soit la cause, on devra l'élever promptement et changer immédiatement le plateau humecté de miel. En résumé on ne doit laisser du miel dans aucun endroit où les abeilles pourraient l'atteindre.

CHARLES PÉLOQUIN,
Apiculteur pratique,
(A continuer) St-Hyacinthe.

Arboriculture et Horticulture.

Ecole d'Arboriculture

(Sous le patronage du gouvernement de la province)

L'ÉTABLISSEMENT DES

Révérands Pères Trappistes

DE NOTRE DAME DU LAC, O.K.A.

AVIS.

Enseignement de la greffe, de la culture et de la taille des arbres fruitiers en général.

Indication des soins à prendre et des remèdes à appliquer pour préserver les arbres des insectes et des autres dangers: Instruments et médicaments nécessaires à cette fin, et la manière de s'en servir, etc., etc.

On y enseigne aussi la fabrication du cidre et des vins.

Pour admission, s'adresser sur les lieux ou par lettre au

Rév. Père Supérieur.

DISTRIBUTION D'ARBRES FORESTIERS

AVIS

M. William McGibbon, surintendant du Parc Mont-Royal (Montréal), offre généreusement de fournir, par l'entremise des cercles agricoles, des arbres forestiers à ceux qui désiraient s'en procurer en payant les frais d'emballage et de transport.

Enseignement Agricole.

ÉCOLES D'AGRICULTURE DE

Ste-Anne de la Pocatière

ET DE

L'ASSOMPTION.

AVIS.

En vertu des nouveaux arrangements intervenus entre le gouvernement et ces écoles, quinze élèves auront droit d'être admis chaque année à en suivre les cours gratuitement.

DES MODIFICATIONS IMPORTANTES ONT ÉTÉ FAITES DANS L'ORGANISATION DE CES ÉCOLES, de manière à rendre plus pratique l'instruction qui y est donnée aux jeunes gens, et il est à espérer que ces institutions recevront de la jeunesse agricole tout l'encouragement qu'elles méritent.

FERME-ÉCOLE

DE

Notre-Dame du Lac,

O.K.A.

Sous la direction des RR. PP. Trappistes.

AVIS.

Les jeunes gens qui désirent s'instruire ou se perfectionner dans l'art agricole pourront aller suivre les cours pratiques qui se donnent à cette école.

Une buanderie et une fromagerie sont en opération sur la ferme.

Une pépinière, un verger, l'élevage du bétail et toutes les branches les plus importantes de l'agriculture et de l'horticulture y sont exploitées et constituent un cours général pratique d'agriculture qui les élèves peuvent suivre avec le plus grand profit.

Ecoles d'Agriculture.

AVIS.

Les jeunes gens qui désirent entrer aux écoles d'agriculture, comme boursiers ou autrement, devront, à l'avenir, s'adresser directement aux directeurs de ces écoles.

Les écoles de l'Assomption et de Ste-Anne de la Pocatière accordent 15 bourses; celle d'Oka, 10.

Les élèves boursiers devront être âgés d'au moins 15 ans.

Pour l'école de l'Assomption, s'adresser à M. I. J. A. Marsan; pour celle de Ste-Anne, s'adresser au Rév. L. O. Tremblay, et pour celle d'Oka, au Rév. Père Dom. M. Antoine, abbé-prieur.

Sociétés et Cercles.

AVIS TRÈS IMPORTANT AUX

Sociétés d'Agriculture

ET AUX

Cercles Agricoles.

Comme le *Journal d'Agriculture* ne peut être distribué gratuitement qu'à un nombre des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles, qui ont PAYÉ d'AVANCE leur souscription à telle société ou cercle, il est de toute importance que les officiers des sociétés d'agriculture et des cercles s'empres-sent de COLLECTER AU PLUS TÔT, de leurs membres respectifs, la souscription pour l'année prochaine (1894), afin que chacun puisse recevoir sans retard le *Journal d'Agriculture* pour l'année nouvelle qui commence avec ce numéro de janvier. Autrement le Commissaire d'agriculture serait absolument forcé par la loi d'interrompre l'envoi du *Journal*, au grand détriment de ses lecteurs.

Il est d'ailleurs de l'intérêt urgent des sociétés et des cercles que les directeurs sachent, dès le commencement de l'année, sur quel montant ils peuvent compter, afin de PRÉPARER ou CON-ÉQUENCER LE PROGRAMME D'OPÉRATIONS pour l'année. D'après la loi, ces programmes doivent être faits aussitôt que possible, en janvier de chaque année de manière à être transmis au Commissaire le ou avant le 1^{er} février.

Dans l'achat des graines surragères, des grains de semences, etc., etc., il est certain qu'on peut faire un bien meilleur choix et payer moins cher en achetant au plus tôt possible. D'ailleurs, c'est dans les mois d'hiver qu'il convient d'étudier et d'arrêter les opérations à faire, de manière à améliorer le plus possible le système d'agriculture à suivre dans l'avenir.